

avis public



ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de modification de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 15028Hb, 15054Hb, 15055Hb 15072Hb et 19100Hc, R.C.A.1V.Q. 501 (Quartiers Saint-Sauveur et Vieux-Limoilou, districts électoraux de Saint-Roch-Saint-Sauveur et de Limoilou)*

Lors d'une séance tenue le 13 mai 2024, le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou a approuvé le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 15028Hb, 15054Hb, 15055Hb 15072Hb et 19100Hc, R.C.A.1V.Q. 501.*

Ce règlement modifie le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* afin de permettre les ateliers d'artistes dans les zones 15028Hb, 15054Hb, 15055Hb, 15072Hb et 19100Hc.

La zone 15028Hb est localisée approximativement dans le périmètre formé par le boulevard Charest Ouest, la rue de Verdun, la rue Saint-Vallier Ouest et la rue Marie-de-l'Incarnation. La zone 15054Hb est localisée approximativement dans le périmètre formé par le boulevard Charest Ouest, la rue Marie-de-l'Incarnation et la rue Saint-Vallier Ouest. La zone 15055Hb est située approximativement à l'est de la rue Alleyn, au sud de la rue Saint-Vallier Ouest, à l'ouest de la rue du Carillon et au nord de la rue Père-Grenier. La zone 15072Hb est approximativement localisée à l'est de la rue de l'Aqueduc, au sud du boulevard Charest Ouest, à l'ouest du boulevard Langelier et au nord du parc Karim Ouellet. Enfin, la zone 19100Hc est localisée approximativement à l'est de la 1ère Avenue, au sud de la 18ème Rue, à l'ouest du boulevard Benoît-XV et au nord du boulevard Cardinal-Villeneuve et de l'école secondaire Notre-Dame-de-Roc-Amadour.

Des assemblées publiques de consultation auront lieu le **19 juin 2024, aux endroits suivants :**

- à 19h00, Villa Ringfield, 1185, avenue La Sarre;
- à 20h00, au Centre communautaire Édouard-Lavergne, Salle 303, 390, rue Arago Ouest.

Lors de cette assemblée publique de consultation, un représentant de la Ville expliquera le contenu du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Consultez le <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/index.aspx> pour plus d'informations.

Le projet de règlement R.C.A.1V.Q. 501 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une copie de ce projet de règlement est disponible, pour consultation, au bureau d'arrondissement de La Cité-Limoilou situé au 500, rue du Pont, Québec, durant les heures de bureau.

Québec, le 4 juin 2024

Cindy Rousseau

L'assistante-greffière d'arrondissement